

Publié le 15 avril 2024

COMMUNE DE LESNEVEN 29260

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Délibération du 6 avril 2024 – N° 2</u>

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Validation du tableau des emplois mis à jour

Le tableau des emplois de la commune mis à jour est présenté à la commission pour avis.

Les postes créés au point précédent sont intégrés.

Certaines adaptations de postes sont faites suite au dernier Comité Social Territorial (CST):

- Poste d'agent voirie/Bâtiment : 1 des postes est modifié en Adjoint au chef d'équipe voirie/Bâtiment, Filière technique, Grade minimum : Adjoint Technique, Grade maximum : agent de maitrise
- Poste agent espaces verts: 1 des postes est modifié en Adjoint au chef d'équipe Espaces verts, Filière technique, Grade minimum: Adjoint Technique, Grade maximum: agent de maitrise
- Poste agent de propreté : 1 des postes est modifié en Adjoint au chef d'équipe Garage / Propreté, Filière technique, Grade minimum : Adjoint Technique, Grade maximum : agent de maitrise
- Référente école maternelle : le grade maximum filière Technique passe de « Adjoint technique Principal 1ere classe » à « Agent de maitrise »
- Référente école élémentaire : le grade maximum filière Technique passe de « Adjoint technique Principal 1ere classe » à « Agent de maitrise ».

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date : 2024.04.09 16:58:42 +02'00'





DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 3

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Vote des taux 2024 des taxes communales

Il est proposé cette année de ne pas modifier les taux des taxes communales, comme cela a été présenté dans le cadre du DOB. Les taux proposés sont donc :

Taxe foncière sur le bâti (TFB): 34,21 %
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB): 33,89 %
Taxe d'habitation (TH): 15,53 %

Le produit attendu en 2024 pour la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti et la compensation au titre de la suppression de la taxe d'habitation est, dans l'attente de la communication des chiffres définitifs par les Finances publiques, estimé à 3 758 079 €.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Claudie Signature
numérique de
Claudie BALCON
Date:
2024.04.09
16:59:08 +02'00'





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Délibération du 6 avril 2024 – N° 4</u>

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice: 28 Présents: 21 Votants: 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire,

Étaient présents : Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Subventions cantines 2024

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le montant de la participation pour chaque repas pris par un enfant lesnevien, scolarisé à l'école de l'Argoat ou à Diwan. Il est proposé de maintenir la participation de 2.00 € / repas.

Soit : base de repas d'enfants lesneviens (année scolaire 2022/2023) sur une année à l'Argoat **(21 939 repas soit 43 878 €)** et de repas à Diwan **(2 104 repas soit 4 208 €)**.

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de

Claudie BALCON Date:

2024.04.09 16:59:35 +02'00'





DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Délibération du 6 avril 2024 – N° 5</u>

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Fournitures scolaires

En 2023, le montant par enfant était de **57 €**. Il est proposé de le majorer à **58 €**. En septembre 2023, l'école accueille 392 enfants (265 en élémentaire et 127 en maternelle). La dotation proposée est de **22 736 €**.

Pour le RASED, il est proposé de passer de 1,90 € à **2,00** € par élève, soit **784,00** € (+ 1 000 € versé par les communes extérieures).

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signature numérique de Claudie BALCON Date : 2024.04.09 17:00:02 +02'00'





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Délibération du 6 avril 2024 – N° 6</u>

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Frais de fonctionnement écoles Jacques Prévert

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à émettre des titres de recettes à l'attention des Communes dont un ou des enfants qui y sont domiciliés sont inscrits dans les écoles maternelle ou élémentaire Jacques Prévert et relatifs à la participation financière aux frais de fonctionnement de ces écoles.

Le montant de la participation financière pour l'année scolaire 2023-2024 est de 1 728,52€ par élève pour l'école maternelle et de 653,08 € par élève pour l'école élémentaire.

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date: 2024.04.09 17:00:31 +02'00'





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Délibération du 6 avril 2024 – N° 7</u>

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON. Maire.

Étaient présents: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Contrats d'association 2024

Il est proposé de fixer le montant de la participation financière de la Commune, au titre des contrats d'association pour l'année 2024, au regard des dépenses effectuées pour les enfants des écoles Jacques Prévert, à 653,08 € par enfant en élémentaire, à 1 728,52 € par enfant en maternelle.

Écoles lesneviennes

	DIWAN		ARGOAT – SACRÉ CŒUR	
_	Enfants	Montant	Enfants	Montant
Nombre d'enfants maternelle (1 728,52€)	11	19 013,72 €	111	191 865,72 €
Nombre d'enfants élémentaire (653,08€)	17	11 102,36 €	117	76 410,36 €
Total enfants	28	30 116,08 €	228	268 276,08 €

Écoles extérieures

	Nombre d'élèves	Montant forfait	total
École Ste Anne – Ploudaniel	15	430,00 €	6 450,00 €
École Ste Anne – Le Folgoet	18	490,00 €	8 820,00 €
École Notre-Dame – Plouider	5	485,00 €	2 425,00 €
École publique Paul Gauguin – Le Folgoët	14	680,00€	9 520,00 €
Ulis – Landerneau	1	342,04 €	342,04 €
		TOTAL	27 557,04 €

Réciprocité Le Folgoët - école publique Paul Gauguin

Au nom de la réciprocité entre nos 2 communes, il est proposé de passer le forfait pour nos 2 écoles à 680 € (665 € l'an dernier). Cette année, 14 Lesneviens sont scolarisés à Paul Gauguin, au Folgoët ; 16 Folgoëtiens à Prévert. Nous devons 9 520 € au Folgoët (680 € x 14), et Le Folgoët nous doit 10 880 € (680 € x 16).

Forfait Ploudaniel- école publique Jean Monnet

Nous n'avons aucun élève à l'école Jean Monnet de Ploudaniel. Ploudaniel nous versera 653,08 € pour chacun des 6 élèves scolarisés en élémentaire et 1 728,52 € pour 1 élève en maternelle. Ploudaniel nous devra donc 5 647,00 €.

Forfait Landerneau

Nous avons 1 élève Lesnevienne scolarisée en ULIS à LANDERNEAU. Nous avons 2 Landernéens scolarisés en ULIS à Jacques Prévert. LANDERNEAU ayant accepté de nous verser le forfait de 653,08 (soit 1 306,16 €), nous leur verserons le forfait qu'ils nous demanderont ; le montant était de 342,04 € l'an dernier (nouveau montant pas encore connu).

Ecole Sainte-Anne de PLOUDANIEL

Dans le cadre de la réciprocité du versement du forfait scolaire avec Ploudaniel, il est proposé de verser à l'école : 430 € par élève, soit 6 450€, pour les 15 Lesneviens.

Ecole Sainte-Anne – Notre-Dame de LE FOLGOËT

Dans le cadre de la réciprocité du versement du forfait scolaire avec Le Folgoët, il est proposé de verser à l'école : 490 € par élève, soit 8 820€ pour les 18 Lesneviens.

Ecole ND de la Sagesse de PLOUIDER

Dans le cadre de la réciprocité du versement du forfait scolaire avec Plouider, il est proposé de verser à l'école : 485 € par élève, soit 2 425€, pour les 5 Lesneviens.

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable

Pour extrait conforme,

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Le Maire.

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date : 2024.04.09 17:01:02 +02'00'



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 - N° 8

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Subventions aux associations

<u>Ventilation des subventions relatives à l'administration générale (proposition de la commission « Finances – Administration générale »)</u>:

ASSOCIATIONS	Subventions accordées
AAPPMA	100 €
Amicale du Personnel communal	2 000 €
Anciens élèves et profs de SFND	800€
Les Coussinets	2 000 €
TOTAL	4 900 €

Budgets annexes	Subventions accordées
Maison de l'enfance LESNEVEN	173 000 €
CCAS Lesneven	36 000 €
TOTAL	209 600 €

<u>Ventilation des subventions relatives à l'enfance et la jeunesse (proposition de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire »)</u>:

ASSOCIATIONS	Subventions accordées
Relais assistantes Maternelles – CLCL	2 209,07 €
Association Nid d'anges	580 €
Association les amis de l'Enfance	100 €
Sous-total petite enfance	2 889,07 €
ALSH Centre socioculturel Lesneven	72 000 €
ALSH AFR Guissény	7 500 €
ALSH Ploudaniel	1 000 €
ALSH Familles de la baie - Plouider	7 000 €
Ti Ar Vro	500 €
ALSH Centre socioculturel Lesneven – solde 2023	18 132 €
ALSH Plouider – solde 2023	1 314 €
ALSH Guissény – solde 2023	1 458 €
Sous-total ALSH	108 904 €
Pass loisirs CSI	2 400€
AFR Guissény	1 000€
Familles de la baie - Plouider	120€
Pass loisirs CSI – solde 2023	196 €
ALSH Plouider – solde 2023	16€
ALSH Guissény – solde 2023	24 €
Sous-total espaces jeunes du territoire	3 756 €
Activités pédagogiques Écoles Jacques Prévert – Forfait	1 500 €
Activités pédagogiques École Argoat – Forfait	1 500 €
Activités pédagogiques École Diwan – Forfait	375€
Participation cantine école privée Argoat – Sacré Cœur	43 878 €
Participation cantine école privée Diwan – Forfait	4 208 €
Sous-total subventions écoles	51 461 €
Contrat d'association Argoat maternelle	191 865,72 €
Contrat d'association Argoat élémentaire	76 410,08 €
Contrat d'association Diwan maternelle	19 013,72 €
Contrat d'association Diwan élémentaire	11 102,36 €
École Paul Gauguin – Le Folgoët	9 520 €
École Saint-Anne ND - Le Folgoët	8 820€
École Ste Anne – Ploudaniel	6 450 €
École Notre Dame – Plouider	2 425 €
Ulis – Landerneau	342,04 €
Sous-total contributions écoles	325 949,20 €

ASSOCIATIONS	Subventions accordées	
TOTAL	492 959,27 €	

Avis de la commission « Jeunesse – Vie scolaire – Petite enfance – Accueil périscolaire » : favorable

<u>Ventilation des subventions sportives pour les subventions de fonctionnement et celles exceptionnelles à caractère sportif (proposition de la commission « Sport ») :</u>

ASSOCIATIONS	Subventions accordées
O.M.S.	61 000 €
Vélo Sport Lesnevien (Gd Prix de la Ville)	2 320 €
Amis du vélo TPLCL	4 500 €
Les Korrigans	200€
Pétanqueurs lesneviens	400 €
Subventions exceptionnelles	1 000 €
TOTAL	69 420 €

Avis de la commission « sport » : favorable

<u>Ventilation des subventions à caractère culturel (proposition de la commission « Culture – Animation »)</u>:

ASSOCIATIONS	Subventions accordées
Atelier de peinture	200 €
La Lyre Lesnevienne (convention)	445 €
Musique Loisir	1 000 €
Ti ar Vro	1 500 €
Chorale Côte des Légendes	500 €
Cie Art qu'en ciel	500 €
Théâtre Acier et coton	500 €
Bagad Kornog	2 500€
Arz er Chapeliou	1 100 €
Subventions exceptionnelles	1 000 €
TOTAL	9 245 €

<u>Ventilation des subventions relatives à l'animation commerciale et patrimoniale (proposition de la commission « Économie locale – Tourisme – Patrimoine - Jumelages »)</u>:

ASSOCIATIONS	Subventions accordées
Lesneven & Co	6 000 €
Les Amis du Musée du Léon	2 000 €
Subvention exceptionnelle	500 €
TOTAL	8 500 €

Récapitulatif des subventions :

ASSOCIATIONS	Subventions accordées
Subventions administration générale	4 900 €
CCAS	36 000€
Maison de I 'enfance	173 000 €
Activités enfance, scolaires et périscolaires	492 959,27 €
Activités sportives	69 420 €
Activités culturelles	9 245 €
Animations commerciales et patrimoniales	8 500€
Participation EPCC école de musique	72 000€
TOTAL	866 024,27 €
Dont subventions exceptionnelles	
Activités sportives	1 000 €
Activités culturelles et d'animation	1 000 €
Activités commerce et patrimoine	500 €

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal en sachant que :

- ❖ Mme le Maire sort de la salle pour le vote de la subvention à l'OMS,
- Mme PLATTRET sort de la salle pour le vote de la subvention à l'association Les Korrigans,
- ❖ M. CABON sort de la salle pour le vote de la subvention à l'association des Pétanqueurs lesneviens,
- Mme CHAPALAIN sort de la salle pour le vote de la subvention à l'association Ti ar Vro.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire,

Claudie Signature numérique BALCO Claudie BA

Signature numérique de Claudie BALCON Date : 2024.04.09 17:01:43 +02'00'





DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 - N° 9

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Budget Primitif 2024 de la Commune

Préalablement à l'examen du Budget Primitif de la Commune, Mme le Maire présente au Conseil municipal un état indiquant les indemnités des élus sur l'année 2023. Comme précisé aux termes de l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, « chaque année, les communes doivent établir un état représentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie », cet état devant être communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

À titre informatif, aucun élu ne perçoit d'indemnité en tant que représentant de la Commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain, ni au sein d'une SEM ou d'une SPL.

Le budget 2024 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 7 535 604 € en section de fonctionnement
- 6 852 694 € en section d'investissement

Total : 14 388 298 €

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable, l'opposition prend acte.

Accord du Conseil municipal : 24 votants pour, 5 abstentions (M. LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mmes VARNIER et RUSCIO).

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date : 2024.04.09 17:02:35 +02'00'



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 10

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Budget Primitif 2024 – Budget annexe Maison de l'Enfance

Le budget annexe 2024 de la Maison de l'enfance s'équilibre en dépenses et en recettes à :

636 251 € en section de fonctionnement

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable, l'opposition prend acte.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire.

Claudie BALCO

Signature numérique de Claudie BALCON Date: 2024.04.09 17:03:05 +02'00'





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 - N° 11

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Fongibilité des crédits

La M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cela permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire pour les budgets tenus en M57 :

 – à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget, – à signer tous documents s'y rapportant.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date:
N 2024.04.09 17:03:32 +02'00'



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 12

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Modification tarif 2024 - Ecole Diwan

Vu la délibération n°11 du 14 décembre 2023 fixant les tarifs 2024,

Vu la loi du 16 août 2022, votant un plafonnement de l'IRL, qui impose que la variation en glissement annuel de l'IRL ne pourra pas excéder 3,5 %.

Or, nous avons voté une augmentation de 6,13 % partant du principe que l'indice IRL passait de 135,84 au T2 2022 à 144,17 au T2 2023.

Après vérification, l'IRL du T2 2023 sur le site de l'INSEE, a été fixé à 140,59.

Nous devons donc modifier le loyer de l'école Diwan 2023/2024.

Nature des Prestations	TARIFS EN EUROS		% evol
Nature des Frestations	2023	2024	2023/24
École Diwan – rue de Dixmude à c/ 1 ^{er} septembre 2023 (annuel)	22 271,56 €	23 050,34 €	3,50%
(indice IRL 2ème trim 2023)			

Il est proposé au Conseil municipal de valider la diminution du tarif de l'école Diwan.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 13

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Modification des tarifs de la billetterie spectacles

- Création d'un abonnement → à partir de 3 spectacles achetés = tarif réduit pour les spectacles réservés,
- Ajouter un tarif à 30 € en Tout Public pour un spectacle dont le contrat de cession est supérieur ou égal à 8 000 €,
- Ajouter un tarif à 22 € en Tout Public pour un spectacle dont le contrat de cession est supérieur ou égal à 6 000 €.

Contrat de cession = Coût de cession d'une ou plusieurs représentation(s) d'un spectacle par un producteur

Il est proposé au Conseil municipal de valider les tarifs proposés.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 14

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Tarif horaire 2023 - Maison de l'Enfance

Vu les conventions de partenariat avec des communes extérieures, pour l'accueil des enfants à la Maison de l'Enfance.

Il est précisé que chaque année, le coût financier pour la ville sera calculé afin de définir un coût horaire.

En effet, Le tarif applicable aux usagers est celui de la Prestation de Service Unique déterminée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les participations des communes seront calculées selon le **Coût financier** restant à la charge de la commune de Lesneven. La Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF sera versée directement à la Mairie de Lesneven et ainsi déduite de la participation financière globale de la structure)

Le calcul:

Participation financière globale de la Mairie pour la Maison de l'enfance -La Ctg (- le prorata du nombre d'heures des familles extérieures par rapport au nombre d'heures total)

= Coût financier pour la Mairie

Le coût financier sera divisé par le nombre d'heures facturées à toutes les familles, donnant ainsi un tarif horaire.

Pour l'année 2023 :

Participation financière globale de la Mairie pour la Maison de l'enfance 2023 :

103 915,59€

Montant CTG 2023 : 54 360€

Nombre d'heures totales : 51794,36 h

Nombre d'heures « lesneviennes » : 42666,14h

Nombre d'heures « autres » : 9128,23 h

Coût financier = 94 335,19€

Nombres d'heures facturées en 2023 : 51 794,36 heures

Soit un tarif horaire de 1,82€.

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour que Mme le Maire puisse émettre les titres de recettes aux communes qui ont signé une convention de partenariat.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature Claudie BALCON Date: 2024.04.09

17:05:13 +02'00'



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 15

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Amendes de police 2024 – Demande de subvention

En date du 04 mars 2024, le Conseil départemental du Finistère a fait savoir à la Ville de Lesneven que, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière (exercice 2023), une subvention sur une dépense plafonnée à 20 000 € pourrait être octroyée aux communes qui envisagent une opération de sécurité routière prévoyant des liaisons piétonnes et des aménagements de sécurité.

Il est donc proposé de présenter le dossier concernant la sécurisation des circulations piétonnes et cycles rue du Rétalaire.

Le montant total de l'opération s'élève à 10 000€ TTC.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande de financement de cette opération au titre des amendes de police et à signer l'ensemble des documents y afférents.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date: 2024.04.09 17:05:39 +02'00'





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 16

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a pour objectif de soutenir l'investissement des collectivités locales suivant des thématiques particulières dont, pour 2024, les actions concourant à améliorer la qualité du cadre de vie.

Concernant les grandes priorités d'investissement, les thématiques éligibles sont les suivantes :

- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mise aux normes et sécurisation des établissements publics
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour 2024, il est proposé de demander une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'opération suivante :

Construction d'un nouvel équipement sportif

Financeur	Taux de participation	Montant en € HT
FEDER	3 %	125 000€
Agence Nationale du Sport	6 %	270 000 €
État (DSIL 2024)	9 %	400 000 €
État (DETR 2024)	4 %	200 000 €
Conseil départemental	29 %	1 300 000€
Région	6 %	287 107€
CLCL (fonds de concours)	2 %	100 000€
Fédérations sportives	1 %	40 000€
Commune de Lesneven	40 %	1 777 893 €
(autofinancement)		
Total	100 %	4 500 000 €

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter auprès de la Préfecture une aide au financement de la construction d'un nouvel équipement sportif et à signer tous les documents y afférents.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date: 2024.04.09

17:06:06 +02'00'



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 17

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

<u>OBJET</u>: Demande de subvention nouvelle salle de sport – Agence Nationale du Sport

Le Président de la République a annoncé, le 5 septembre 2023, le déploiement du dispositif de financement des équipements sportifs "Plan 5000 équipements – Génération 2024 ». Pour la campagne 2024, ce nouveau plan sera déployé selon 3 axes qui viendront renforcer le lien avec le milieu scolaire.

Axe 1 : Dans le prolongement du Plan 5000 terrains de sport, cet axe sera consacré au financement d'équipements sportifs de proximité d'extérieur (city-stade, skate-parks, terrains de tennis...). Les critères restent majoritairement similaires à ceux de la campagne 2023 tout en renforçant grandement le lien avec le secteur scolaire. Pour cela, une convention devra être établie entre la collectivité et un établissement scolaire à proximité immédiate de l'équipement.

Axe 2 : Ce nouveau plan aura vocation à financer des cours d'écoles actives et sportives (marquages au sol, agrès sportifs, kits...) pour les écoles primaires, les collèges et lycées et les universités. A ce titre, cet axe s'inscrit en appui du déploiement de politiques publiques développant les activités physiques et sportives du public scolaire : 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes (APQ) et 2h de sports supplémentaires pour les collégiens. Les établissements déployant ces politiques feront l'objet d'un examen prioritaire de leur demande de subvention Excepté pour les universités publiques, les établissements scolaires ne peuvent porter le projet, c'est donc à la collectivité de solliciter la subvention et de déposer le dossier.

Axe 3 : Cette enveloppe budgétaire répond à l'objectif de soutien aux équipements structurants situés dans ou à proximité d'établissements scolaires, utilisés, entre autres, par un public scolaire (gymnases, piscines, salles de combat, etc.) et devant offrir un accès favorisant la pratique libre pour les différents publics, notamment les jeunes du territoire, en dehors des créneaux réservés aux scolaires et aux associations sportives. Pour être éligible, le projet devra être à minima au stade d'avant-projet définitif (APD). Pour rappel, le critère d'entrée pour solliciter l'un des trois axes, est la proximité de l'équipement prévu avec un établissement scolaire.

Pour rappel, le critère d'entrée pour solliciter l'un des trois axes, est la proximité de l'équipement prévu avec un établissement scolaire.

Notre projet de construction d'un nouvel équipement sportif répond à l'axe trois de ce dispositif.

Le tableau de financement de l'opération est le suivant :

Financeur	Taux de participation	Montant en € HT	
FEDER	3 %	125 000€	
Agence Nationale du	6 %	270 000 €	
Sport		270 000 €	
État (DSIL 2024)	9 %	400 000 €	
État (DETR 2024)	4 %	200 000 €	
Conseil départemental	29 %	1 300 000€	
Région	6 %	287 107€	
CLCL (fonds de concours)	2 %	100 000€	
Fédérations sportives	1 %	40 000€	
Commune de Lesneven (autofinancement)	40 %	1 777 893 €	

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport une aide au financement de la construction d'un nouvel équipement sportif et à signer tous les documents y afférents.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCO Date: 2024.04.09 N 17:06:37 +02'00'

DE LE NEW YORK OF THE PERSON O



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 18

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Demandes de subvention au titre de l'appel à projet FEDER « Bâtiments performants 2024 : efficacité énergétique des bâtiments neufs »

Le Conseil régional, l'ADEME et l'Etat contribuent à la mutation de la filière bâtiment vers une économie bas carbone et la réalisation de bâtiments et d'équipements plus sains et respectueux de l'environnement, et producteurs d'énergie. Cela passe à la fois par :

- La recherche de solutions pour le développement de la massification de la rénovation (sensibilisation, techniques de mises en œuvre, formation, outils financiers, ...): le soutien à l'ingénierie locale en constitue l'élément principal (réseaux Rénov'Habitat Bretagne, Conseillers en énergie partagés...);
- Mais aussi par le soutien aux initiatives locales permettant d'expérimenter et de tester de nouvelles solutions répondant à la fois aux enjeux énergétiques et environnementaux.

Ainsi, à travers le présent appel à projets, les partenaires régionaux souhaitent soutenir la réalisation d'opérations de construction neuve visant à favoriser l'exemplarité et l'innovation, en comparaison à la solution dite de référence, correspondant aux seules exigences réglementaires. L'aide prendra la forme d'une subvention FEDER.

Il est proposé de déposer une demande pour notre projet de construction d'un nouvel équipement sportif

Financeur	Taux de participation	Montant en € HT	
FEDER	3 %	125 000€	
Agence Nationale du Sport	6 %	270 000 €	
État (DSIL 2024)	9 %	400 000 €	
État (DETR 2024)	4 %	200 000 €	
Conseil départemental	29 %	1 300 000€	
Région	6 %	287 107€	
CLCL (fonds de concours)	2 %	100 000€	
Fédérations sportives	1 %	40 000€	
Commune de Lesneven	40 %	1 777 893 €	
(autofinancement)		1777 093 €	
Total	100 %	4 500 000 €	

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter auprès du FEDER une aide au financement de la construction d'un nouvel équipement sportif et à signer tous les documents y afférents.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date: 2024.04.09 17:07:02 +02'00'

DE LESAN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 19

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dits « Fonds vert 2024 » - Réhabilitation logements rue de l'Égalité

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités,

L'Etat a créé un dispositif « fonds vert 2024 » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie

Il est proposé de présenter la réhabilitation d'un logement rue de l'Egalité, estimée à 80 000 € HT.

La Commune sollicite donc une subvention d'un montant de 40 000 € au titre du fonds vert 2024, soit un taux de 50%.

Le tableau de financement de l'opération est le suivant :

Financeur	Taux de participation	Montant en € HT
État (fonds vert 2024)	50 %	40 000 €
État (<u>« Rénovation</u> <u>énergétique de logements</u> <u>locatifs sociaux»</u>	12 %	9 500€
Commune de Lesneven (autofinancement)	38 %	30 500€
Total	100 %	80 000 €

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter auprès de la Préfecture une aide au financement de la réhabilitation d'un logement rue de l'Egalité et à signer tous les documents y afférents.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCO BALCON Date : 2024.04.09

17:08:38 +02'00'

DE LESS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 20

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention aux aides de l'état au titre « Rénovation énergétique de logements locatifs sociaux»

Afin d'accompagner les bailleurs sociaux dans la nécessaire adaptation de leur parc aux enjeux énergétiques et de décarbonation, le gouvernement a prévu un volume de subventions de 1,2 milliards d'euros sur trois ans pour rénover le parc social. Une enveloppe de 400 M€ d'autorisations d'engagements a ainsi été ouverte pour l'année 2024, destinée à engager la décarbonation du parc locatif social et à assurer la rénovation des logements les plus énergivores dans les délais fixés par la loi Climat et résilience.

Il est proposé de présenter la réhabilitation d'un logement rue de l'Egalité, estimée à 80 000 € HT.

Le tableau de financement de l'opération est le suivant :

Financeur	Taux de participation	Montant en € HT
État (fonds vert 2024)	50 %	40 000 €
État (<u>« Rénovation</u> énergétique de logements locatifs sociaux»	12 %	9 500€
Commune de Lesneven (autofinancement)	38 %	30 500€
Total	100 %	80 000 €

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter auprès de l'état une aide au financement de la réhabilitation d'un logement rue de l'Egalité et à signer tous les documents y afférents.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le Secrétaire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date:

N 2024.04.09 17:09:08 +02'00'







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 21

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom - rue de la Libération Tranche 2

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LESNEVEN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement	82 000,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option B	39 000,00 € HT
- ELECTRIFICATION Effacement	214 000,00 € HT
Soit un total de	335 000 00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	10 000,00 € HT
⇒ Financement de la commune :	
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement	82 000,00 € HT
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option B	46 800,00 € TTC
- ELECTRIFICATION Effacement	. 204 000,00 € HT
Soit un total de	•

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : Effacement rue de la Libération Tranche 2.
- d'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 332 800,00 €,
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date :

N 2024.04.09 17:09:34 +02'00'



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 22

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

Étaient présents: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

<u>OBJET</u> : Régularisation foncière des voies privées du lieu-dit Rodalvez

De nombreuses parcelles privées situées au lieu-dit Rodalvez sont traversées par deux voies ouvertes à la circulation publique. L'ensemble des propriétaires de ces parcelles ont donné leur accord pour procéder à une régularisation foncière.

Une division foncière a été réalisée par le cabinet Ollivier pour créer des parcelles et permettre à la collectivité d'en faire l'acquisition pour un prix de 0,40€/m².

Les parcelles suivantes vont faire l'objet d'une cession au profit de la ville de Lesneven :

Propriétaires	Références cadastrales	Superficie totale	Montant acquisition (0,40€/m²)
	F n°1797, 1800, 1806, 1811, 1813, 1819, 1822, 1824 et 1825	2580 m²	1032€
	F n°1789, 1791, 1794, 1803, 1809, 1816 et 1837	1672 m²	668,80 €
	F n°1840, 1843 et 1846	1572 m²	628,80 €
	F n°1829	192 m²	76,80 €
	F n°1832	105 m ²	42€
	F n°1834	182 m²	72,80 €

Les frais d'acte notarié et les frais de bornage sont à la charge de la collectivité.

Avis de la commission « Travaux - Urbanisme - Environnement - Sécurité » : favorable. Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Le Secrétaire,









EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 23

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Lieudit Kerbérénès - Cession parcelles communales F n°1787 et 1788 et acquisition parcelle F n°1786

possède une exploitation agricole au lieu-dit Kerbérénès. Les champs qu'
exploite à proximité de son bâtiment agricole sont traversés par du domaine public finissan
en impasse et ne présentant aucun intérêt pour la commune de Lesneven.

Avis de la commission « Travaux - Urbanisme - Environnement - Sécurité » : favorable. Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire.







DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 24

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET: Avenants au marché d'entretien, exploitation, travaux de grosses réparations et pérennité des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse, illuminations de Noël de la Ville de Lesneven

Vu les délibérations du 12 mai 2022 et du 5 octobre 2023, adoptant les avenants n°1, n°2 et n°3,

Le marché a été attribué à la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un montant maximum annuel de 33 786,27 € HT.

Avenant n° 4:

L'avenant n°4 prolonge le délai d'exécution du marché pour une durée de 3 mois, pour permettre de rédiger un nouveau marché.

Cette prolongation entraîne une plus-value de 8 446,56€ HT soit 10 135,87€ (pour 3 mois).

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter l'avenant tel que décrit ci-dessus.

Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,







EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 25

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Charte d'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en côte des Légendes

La nomination des élus référents « égalité F/H » ambitionne de renforcer l'action en faveur de l'égalité femmes – hommes. Chaque commune du territoire de la CLCL a nommé un binôme d'élus femme /homme.

Les élus référents « égalité F/H » ont ensuite suivi un parcours de formation animé par Mme Egu, afin d'être sensibilisés, outillés, initiés à la prise en compte de cette thématique dans leur rôle d'élus comme dans l'élaboration des politiques publiques territoriales et communales.

Cette formation visait à soutenir la légitimité pour un élu à tenir ce rôle, à identifier les points de vigilance et enfin à mobiliser des leviers d'action.

Elle a abouti notamment à l'élaboration d'une charte d'engagement en faveur de l'égalité pour les femmes et les hommes en Côte des Légendes.

La charte a été présentée en conseil communautaire au mois de février et la Présidente a été autorisée à signer la charte. Pour se faire, il est prévu que les conseils municipaux délibèrent quant à l'approbation de cette charte et qu'ensuite un temps officiel de signature soit organisé.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Claudie Signature numérique de Claudie BALCON Date : 2024.04.09 17:11:24 +02'00'

DE LEGALES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 6 avril 2024 – N° 1

DATE DE CONVOCATION

25/03/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 28 Présents : 21 Votants : 28

Dont 7 procurations

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 avril, à 9 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BALCON, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme BALCON, M. QUINQUIS, Mme CHAPALAIN, MM. CORNIC, LE VOURCH, Mmes PLATTRET, MARTIN, MM. BOIVIN, BOUCHARÉ, QUELLEC, Mme MORVAN, M. AUFFRET, Mme MOUSSET, M. ZANCHI, Mmes BONNO, ACQUITTER-SALIOU, MM. GOURIOU, LOAËC, Mme BERTHOU, M. CABON, Mme RUSCIO.

Absents ayant donné procuration: Mme LE BIHAN, M. KERMARREC, Mme LABASQUE, MM. JACQ, HABASQUE, BIANEIS, Mme VARNIER ayant donné respectivement procuration à Mme CHAPALAIN, M. LE VOURCH, Mme MOUSSET, MM. BOUCHARÉ, QUINQUIS, Mmes BALCON et BERTHOU.

M. Stéphane LE VOURCH a été nommé secrétaire de séance.

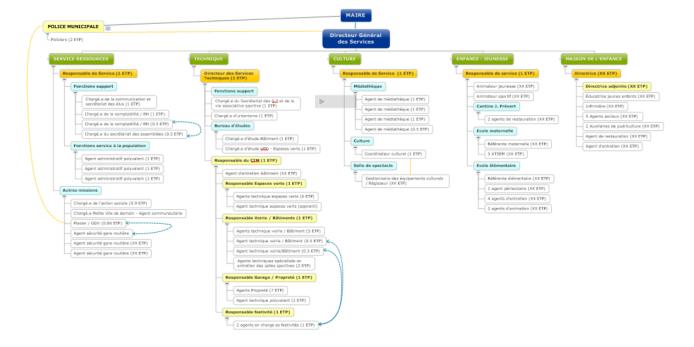
<u>OBJET</u>: Etude organisationnelle des services & création de postes (Direction culture, Secrétariat administratif et comptable, aide sociale crèche, Responsable service Ressources)

Un audit organisationnel des services a été réalisé en 2023 par le Centre De Gestion (CDG).

Son but était d'avoir un regard externe sur les améliorations potentielles à apporter au fonctionnement des services.

Le diagnostic a été présenté par le CDG à l'ensemble des équipes communales réunies à L'Arvorik le 30/01/2024.

Il est proposé de modifier l'organigramme de la commune de la manière suivante :



- Création d'un service Ressources: ce service piloté par un(e) responsable de service comprendra la comptabilité, les ressources humaines, le secrétariat des élus, l'état civil, l'accueil. Cette organisation permettra de mieux accompagner les agents dans leurs missions et coconstruire des projets pour les faire évoluer.
- Pérennisation du support apporté à l'agent comptable depuis début 2023,
- Création d'un Service culture : ce service piloté par un(e) directeur (trice) de service comprendra la médiathèque, la coordination culturelle, le (a) régisseur (transféré des services techniques). Cette organisation permettra d'augmenter les moyens mis à disposition du développement des projets culturels,
- Rattachement du personnel d'entretien aux services techniques (1ETP),
- Le poste de coordinateur Enfance Jeunesse est modifié en « Responsable de service enfance jeunesse »,
- Création d'un poste supplémentaire d'agent Social au niveau de la crèche afin de renforcer l'équipe toujours en flux tendu et ainsi éviter le recours à des ressources contractuelles.

L'avis de la commission est demandé sur la création des postes suivants :

- Responsable service Ressources : Filière : administrative ; grade minimum : Adjoint administratif ; grade maximum : Rédacteur principal 1ere classe
- Agent administratif et comptable : Filière : administrative ; grade minimum : Adjoint administratif ; grade maximum : Adjoint administratif principal de 1ere classe
- Agent social crèche: Filière sociale; grade minimum: agent social; grade maximum: agent social principal de 1ere classe TNC 30/35e
- Directeur (trice) service culturel : filière culturelle ; grade minimum : Bibliothécaire, Attaché territorial de conservation du patrimoine ; grade maximum : Bibliothécaire, Attaché territorial de conservation du patrimoine.

Avis du Comité Social Territorial : favorable Avis de la commission « Finances – Administration générale » : favorable.

Accord unanime du Conseil municipal.

Pour extrait conforme.





